

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- Extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile
- 2 photos d'identité (format 35x45) en noir et blanc ou couleur, sur fond blanc, aucune inscription au dos et visage dégagé avec ou sans lunettes
Visage de face occupant les $\frac{3}{4}$ de l'espace
Ne pas découper les bordures blanches

- Signature des parents obligatoire pour les mineurs
- Jugement de divorce pour les enfants mineurs de parents divorcés
- Pour un renouvellement, joindre l'ancienne carte

Attention ! En cas de vol ou de perte, il vous coutera un timbre fiscal de 25 euros

Attention : les cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures ont maintenant une validité de 15 ans. Cette mesure est applicable aux cartes délivrées depuis le 2/01/2004

PASSEPORT BIOMETRIQUE

- Ce document doit être demandé auprès de la mairie de Pont-Audemer qui est équipée d'une station habilitée.
- **Il est nécessaire de prendre rendez-vous soit en se présentant à l'accueil de la mairie soit en téléphonant au 02 32 41 08 15.**

Lors de cette demande la liste des pièces justificatives vous est communiquée (variable selon la situation, l'âge...)

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Avoir 18 ans et être français

Inscription avant le 31 décembre

- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

EXTRAIT DE MARIAGE , DE NAISSANCE, DE DECES

Ils sont à demander à la mairie du lieu de naissance, mariage, décès.

Préciser les dates, noms, prénoms, noms de jeune fille. Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

CERTIFICAT DE NATIONALITE

A demander au tribunal d'instance

- Se munir du livret de famille ou d'un extrait de naissance des parents

CERTIFICAT DE DOMICILE

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile (quittance EDF)

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Ce document administratif n'existe plus depuis le 01 janvier 2013

Pour toutes les démarches administratives et renseignements, **Madame HANIN** est à votre disposition pendant les permanences à la Mairie :

LE MARDI ET LE JEUDI DE 17 A 19 HEURES

Téléphone : 02 32 42 90 27

Fax : 09 70 06 39 75

Adresse Internet : mairiedeselles@wanadoo.fr